

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération
n°243-2022
Point 4.6.9

Point 4.6.9 de l'ordre du jour
Barèmes concours nationaux 2022/2023

EXPOSE DES MOTIFS :

BAREME DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONCOURS D'ENTREE 2023

Epreuves écrites :

Surveillance écrits concours Trajectoire Management, Ecricome et Unistrapass PGE

- SMIC horaire en vigueur

Conception et correction d'épreuves pour le concours Trajectoire Management :

- Conception des sujets des épreuves de :
- Synthèse : 150 € par sujet
- Culture générale : 150 € par sujet
- Correction des copies de :
- Synthèse : 4 € par copie
- Culture générale : 4 € par copie

Frais d'inscription aux concours :

Concours Trajectoire Management

- Inscription au concours à régler par les candidats : 15 € (frais de dossier)

Concours UNISTRA PASS PGE

- Inscription au concours :
 - o gratuit pour les boursiers
 - o 50 € pour les candidats ayant déjà passé le test Tage-Mage
 - o 90 € pour les candidats passant le Tage-Mage à l'EM dans le cadre du concours

Concours UNISTRA PASS Bachelor

- Inscription au concours :
 - o gratuit pour les boursiers
 - o 50 € pour les candidats non boursiers

Formation aux concours Ecricome Bachelor et Tremplin (oraux blancs) :

➤ Intervenants : forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation

Epreuves orales concours Unistrapass PGE, Unistrapass Bachelor et concours Ecricome (Bachelor, Prépas, Littéraires et Tremplin):

♦ Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation

Liste des personnes à rémunérer :

- Enseignants permanents fonctionnaires
- Enseignants permanents contractuels
- Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année
- Référents concours (liste établie par le service concours)

Epreuves orales de langues (concours Unistrapass PGE et Unistrapass Bachelor) :

➤ Participation aux jurys de Langues vivantes : Indemnité fixe par ½ journée : 24,39 € + indemnité par candidat : 10,67 €

Le Conseil de l'EM Strasbourg du 24 octobre 2022 a approuvé les barèmes des concours nationaux pour l'année 2022/2023.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les barèmes des concours nationaux pour l'année 2022/2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	7

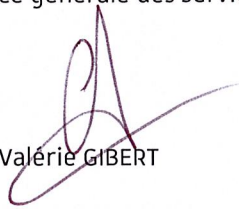
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT